



Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

COMMUNIQUE AGREMENT CAMPAGNE 2021-2022

PROROGATION DU DELAIS DE DEPOT DES DOSSIERS

Le Conseil du Café-Cacao porte à la connaissance de l'ensemble des opérateurs économiques (**Exportateurs de fèves, Exportateurs de hors normes, déchets et résidus de cacao et Tiers Détenteurs**) demandeurs d'agrément pour la campagne **2021-2022**, que le **délaï de dépôt des dossiers précédemment fixé au 30 juin 2021 est prorogé au mardi 18 juillet 2021**, délais de rigueur.

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h, au **20^{ème} étage porte 20.23 (Service Juridique, Organisations Internationales et Régulation)**.

Seuls les dossiers reliés, présentés en **deux exemplaires physiques et un exemplaire sur une clé USB**, comportant toutes les pièces requises seront réceptionnés.

Les frais de dossier fixés à Cent mille cent francs (100 100) francs CFA, sont payables en une seule fois, sur le compte n°**120073163003**, ouvert à cet effet dans les livres de la banque ECOBANK.

Aucun frais n'est exigible en dehors du paiement de ce montant.

Pour toute information complémentaire, contacter Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

Tél. : 20 20 28 43/20 20 27 31/20 25 69 60



La Direction Générale